

des ventes, nos exportations ont été réduites presque à néant et de sombres nuages se dessinent à l'horizon.

Pour régler notre crise agricole, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux que de marmonner une vague promesse d'étudier un bon jour la question de la commercialisation du blé et d'établir un conseil national des grains. Ce conseil est maintenant sur pied. Nous espérons, dans l'Ouest, qu'il pourra trouver de nouvelles façons d'aborder le problème. Loin d'être pessimiste, j'aime plutôt regarder les choses du beau côté. Nous voulons que soient prises des mesures aptes à régler certains des problèmes qui nous assaillent. Ces deux propositions ont un certain fondement, mais elles sont absolument insuffisantes dans le contexte actuel. Des mesures à long terme ne peuvent mettre fin à une crise immédiate.

Le 23 septembre, la *Free Press* de London publiait un reportage sur les exportations de blé et de farine effectuées durant les 11 premiers mois de la campagne agricole terminée le 31 juillet. Selon le Bureau fédéral de la statistique, il s'agissait d'une incroyable diminution de 40 p. 100, soit 16 p. 100 de moins que la moyenne canadienne pour les exportations de blé et de farine, qui est de 346,100,000 boisseaux, calculée sur une période de dix ans. Les exportations se sont élevées, en 1966-1967, à 479,300,000 boisseaux, et, cette année, à 291,800,000 boisseaux. Voilà un exemple tragique de l'effet qu'une année de marché mondial libre du blé a eu sur les exportations canadiennes de blé.

Le gouvernement canadien a cru naïvement que les pays exportateurs et importateurs respecteraient l'ancien barème de prix minimums, établi en 1962 en conformité de l'accord international. Le barème n'existait pas sur papier; personne ne l'avait signé. Mais d'après l'ancien ministre du Commerce, qui n'est plus à la Chambre, il s'agissait d'une entente ou d'une convention verbale. Le problème, c'est que certains pays n'ont pas observé le code d'honneur. Nous avons un nouvel accord international et nous ne faisons guère mieux.

La livraison d'octobre de l'*Union Farmer* qualifie le nouveau traité d'incertain. La *Free Press* de Winnipeg déclare que son efficacité reste à prouver. La situation instable des transactions a fait l'objet de discussions, à Canberra, entre les cinq principaux pays exportateurs. Le 7 octobre, le comité de révision des prix, formé de 16 pays dont certains sont exportateurs et d'autres importateurs, s'est réuni à Londres pour tenter de corriger les faiblesses de l'accord et de stabiliser le marché mondial du blé.

Le nouvel Accord international sur les grains comportent deux principales lacunes. Même s'il prévoit des prix minimums plus

élevés pour certaines catégories, il en exclut certaines autres du barème des prix, ce qui permet de les abaisser en ayant recours au tarif-marchandises et à d'autres frais d'expédition en guise de concessions. C'est un accord médiocre qui ne peut pas être comparé à celui qu'il remplace.

La question principale dont je veux parler, monsieur le président, est la façon dont le Canada a été roulé au cours des pourparlers qui ont abouti au nouvel accord sur les grains lors de la conclusion des accords sur le tarif douanier dans le cadre de la négociation Kennedy à Genève. En somme, je crois qu'il faut attribuer en partie notre situation actuelle à l'échec de nos négociateurs qui n'ont pas su analyser correctement la situation à Genève et les relations du Canada avec les autres signataires de l'Accord international sur le blé. En outre, je crois que c'est l'importance attribuée aux concessions douanières internationales qui seraient avantageuses pour les secteurs commercial et industriel de l'économie canadienne que l'agriculture canadienne a été dupée. Il paraît maintenant évident que l'ancien ministre du Commerce était allé, ou avait envoyé son porte-parole, à Genève en songeant surtout aux intérêts de l'industrie de l'Est canadien. Le producteur de blé du Canada était considéré comme remplaçable. Revenons en arrière, si vous le voulez bien.

L'ancien accord international sur le blé, le cinquième, avait été en vigueur de 1962 au 31 juillet 1967. Sous son régime, les prix à l'exportation s'établissaient entre \$1.625 à \$2.025, en dollars des États-Unis, et les importations étaient assignées et approuvées. A la fin de 1966, l'ancien ministre du Commerce lança une croisade pour obtenir un prix minimum plus élevé dans le cadre d'un accord international renouvelé. Entre-temps, cependant, la négociation dite Kennedy s'amorçait à Genève.

L'hon. M. Pepin: C'est là de l'histoire ancienne.

M. Southam: On amena adroitement et sous de faux prétextes le Canada à accepter l'idée d'un accord général sur les céréales, dans le cadre de la négociation Kennedy, plutôt que d'un simple accord international sur le blé. J'ai l'impression que le ministre accepta l'accord sur les céréales non pas en vue d'aider le producteur de grain, mais dans l'espoir d'obtenir des concessions tarifaires dans le domaine industriel.

Il est manifeste depuis que, parmi les autres pays exportateurs, certains, dont de proches alliés d'autrefois, voulaient avoir accès au Marché commun européen pour se procurer des grains de provende, plus qu'ils ne voulaient un prix mondial supérieur et stable pour le blé. Ils voulaient donc la conclusion